



PREFECTURE DE L'ARIEGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION  
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS

SERVICE SSA - CCRF

DOSSIER SUIVI PAR :  
FRÉDÉRIC PUJOL

TEL: 05.61.02.43.00

FAX: 05.61.02.43.91

N/REF :

Courriel : ddcsp@ariefge.gouv.fr

## **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS à SUIVRE POUR LA BONNE TENUE DES MARCHES « DE PLEIN VENT »**

Les principales règles d'hygiène et d'étiquetage des produits sont rappelées dans la plaquette mise à votre disposition par la Mairie.

**Au vu de la situation relative au COVID 19, il est préconisé pour assurer une bonne tenue du marché:**

- de respecter strictement les gestes barrières édictés par la DGS (Direction Générale de la Santé) et déjà largement diffusés :

- Se laver les mains régulièrement, ou utiliser un gel hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans des poubelles après utilisation
- Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.

- de respecter les mesures suivantes, spécifiques au marché :

- Les stands doivent être espacés d'au moins 1 mètre l'un de l'autre,
- Une distance d'un mètre doit être respectée entre les personnes,
- Une distance raisonnable (au moins 50 centimètres, pas de contact direct avec les denrées) entre les clients et les stands où sont présentées des denrées non protégées : fruits, légumes, coquillages. Cette distance pourra être matérialisée physiquement par un cordon ou une table.
- Pour ce type de stand :
  - les denrées nues seront manipulées par le vendeur et seront déposées sur une table afin que les clients récupèrent leurs achats après paiement. Aucun contact de main à main ne devra se faire entre le vendeur et le client ;
  - sur chaque étal, une personne doit être dédiée à la gestion des paiements et de la monnaie.

De retour à la maison, il est vivement conseillé :

- de se laver soigneusement les mains et de les désinfecter

- de laver les fruits et les légumes avant leur cuisson et/ou leur consommation